

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE PLOUGOULM

**- Arrêté accordant un permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes au nom de la commune -**

Le maire de PLOUGOULM,

Vu la demande de permis de construire présentée le 07/04/2025 par **Ronan et Marion POULIQUEN** demeurant 70 rue Kreiz 29250 PLOUGOULM, et enregistrée par la mairie de PLOUGOULM sous le numéro :

**PC 029 192 25 00007**

Vu le code de l'urbanisme,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 12/11/2008 modifié le 08/11/2017, et notamment les dispositions afférentes à la zone UC,

CONSIDERANT que le projet, objet de la demande, sur un terrain situé **70 rue Kreiz**, d'une superficie de 951 m<sup>2</sup>, consiste en **l'édification d'un garage** ;

**A R R E T E**

ARTICLE UNIQUE : Le permis de construire est **ACCORDE** .

PLOUGOULM, le **26 MAI 2025**  
Le Maire :

Patrick GUEN



***Note : L'attention du bénéficiaire de la présente autorisation est appelée sur le fait que la réalisation du projet donne lieu au versement de la Taxe d'Aménagement et de la taxe d'archéologie préventive.***

L'avis de dépôt de la présente demande d'autorisation a été affiché en mairie le 07/04/2025

La présente décision a été transmise au représentant de l'Etat, dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales, le **27 MAI 2025**